

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 22 mai 2012**

L'an deux mille dix,  
Le vingt-deux mai à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du neuf mai 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Adjointe au maire suppléante.

Nombre de conseillers en exercice :	16
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de conseillers présents ou représentés	16
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	

**Etaient présents** : Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean Claude, MM. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PIERRARD Didier, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, M. EL KHIDER Mustapha et Mme SAINT PIERRE Valérie, M. GIRARD Pascal, Mme FONTANIVE Marzéna, et Mme BLOT Laura.

**Absents** :

**Absents excusés** :

**Pouvoirs**

**Secrétaire** : Mme SAINT PIERRE Valérie

Affiché le : 1/06/2012.

**OBJET : PATRIMOINE – EGLISE : consultation et demande de subventions (précise la délibération n°12-01 en date du 31/01/ 2012)**  
**N°12/43**

Considérant que la commune, compétente en matière de rénovation du patrimoine, entend rénover l'Eglise de Pargny Sur Saulx.

Vu la délibération n° 12/01 en date du 31/01/2012 qui prévoit les éléments suivants :

- programmation en 2012 sur le budget Ville de la réhabilitation de l'église de l'Assomption de Pargny Sur Saulx.
- consultation pour retenir l'Architecte en vue de l'élaboration du PAT (Projet d'Architectural et Technique), nécessaire à la réalisation des travaux.
- demande de subventions auprès des partenaires concernés (DRAC, Conseil Régional, Pays Vitryat, Conseil Général, l'Etat –DETR),

Considérant qu'il est judicieux de préciser le montant de la consultation pour élaboration du PAT.

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe au Maire suppléante,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

- PRECISE que le montant de la consultation pour l'élaboration du PAT (Projet d'Architectural et Technique) nécessaire à la réhabilitation de l'église de Pargny Sur Saulx s'élève comme suit :

<b>Consultation des Architectes pour l'élaboration du PAT</b>	<b>PHASE 1 Croisillon Sud</b>	<b>PHASE 2 Croisillon Nord</b>	<b>PHASE 3 Abside</b>	<b>PHASE 4 Clocher et Beffroi</b>	<b>TOTAL</b>
	<i>11974€</i>	<i>9859€</i>	<i>9235€</i>	<i>15961€</i>	<i>47029€</i>

- AUTORISE son Président à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,  
L'Adjointe au maire suppléante  
Denise GUERIN